

INSCRIPTIONS

AUX RENDEZ-VOUS AUX JARDINS 2020

Vous disposez d'un jardin historique ou contemporain et vous souhaitez l'ouvrir à l'occasion des rendez-vous aux jardins 2020 ?

Quelles sont les conditions à remplir pour ouvrir votre jardin ?

Le jardin, historique ou contemporain, doit avoir un intérêt esthétique, architectural, paysager, botanique...

Il doit être bien entretenu.

L'accueil du public doit être assuré dans les meilleures conditions. Il est souhaité :

- La présence du propriétaire, du jardinier, ou d'un accompagnateur
- L'organisation de visites guidées et/ou la mise à disposition de supports d'aide à la visite
- L'accès du jardin à des tarifs préférentiels et l'organisation d'animations exceptionnelles sont préconisés.
- La gratuité doit être garantie le vendredi (journée plus particulièrement dédiée aux scolaires) et privilégiée durant tout le week-end pour les moins de 18 ans.

Quelles sont les démarches ?

Les propriétaires ou gestionnaires de jardins sont invités à :

- **s'inscrire dès à présent sur la base nationale** en créant un compte personnel sous Openagenda (ou en activant un compte créé précédemment pour une opération nationale (RDVJ 2019, JEP, nuit des musées...) puis à compléter leur programme.

<https://openagenda.com/signup?lang=fr>

- **compléter le formulaire de commande** de matériel de communication (affiches et brochures régionales)

<https://rendezvousauxjardins.culture.gouv.fr/En-pratique/Espace-organiseurs/Demande-de-materiel>

Nota Bene

La direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes Côte d'Azur poursuit la réalisation d'une brochure papier. Si vous souhaitez y faire figurer votre jardin et les événements que vous organisez, il est impératif que vos inscriptions dans Openagenda soient validées **avant le 6 mars 2020**.

Vous voudrez bien veiller à rédiger le bref descriptif de votre jardin de sorte qu'il puisse être repris dans la brochure.

Contact : Brigitte Larroumec, correspondante jardin
brigitte.larroumec@culture.gouv.fr